



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT

Paris, le 05 JUL 2012

La Ministre

à

**Monsieur Alain REGNIER**

Délégué Interministériel pour l'hébergement et l'accès  
au logement des personnes sans-abri ou mal logées

Référence : D12002520

En dépit des évolutions importantes de ces dernières années dans la prise en charge des personnes sans abri ou mal logées, j'ai constaté, dès ma prise de fonction, que la situation des personnes privées de logement ou menacées de le perdre reste très préoccupante.

C'est pourquoi il est nécessaire de concevoir et de mettre en œuvre, rapidement, les mesures permettant d'accueillir dignement toutes les personnes sans-abri, mal logées, ou menacées de perdre leur logement, de les orienter au plus vite vers une solution de logement, ainsi que de les accompagner en tant que de besoin. Je souhaite que soit mise en place une politique publique intégrée de l'accueil, de l'hébergement et de l'accès au logement de ces personnes, fondée sur les principes d'égalité de traitement, d'inconditionnalité de l'accueil et de continuité de la prise en charge.

Pour ce faire, le dialogue et la concertation avec le secteur associatif, les bailleurs sociaux et les collectivités doivent être permanents afin que ces mesures recueillent le plus large consensus possible et que la confiance soit rétablie entre tous les acteurs.


.../...

C'est la raison pour laquelle je vous demande de me faire des propositions, dans le délai d'un mois, sur les modalités d'organisation d'une concertation qui devra être l'occasion de renouer le dialogue avec les partenaires associatifs, d'établir un état des lieux partagé des acquis et des besoins restant à couvrir, tant au niveau national que territorial, et redéfinir un cadre commun d'actions. Cette concertation devra permettre de définir les grands axes de la politique à mener pour le quinquennat en matière d'hébergement et d'accès au logement pour les personnes sans abri ou mal logées, comprenant notamment une méthode d'évaluation des besoins et de pilotage. Elle sera l'occasion de renforcer l'implication des usagers à l'élaboration des politiques et à leur évaluation en donnant une place réelle aux personnes concernées. Il s'agira enfin de proposer des modalités d'inscription de la politique menée par l'Etat dans les territoires et d'articulation avec les collectivités locales.

S'agissant de la situation particulière de l'Ile-de-France, vous travaillerez également à l'élaboration de mesures prioritaires en lien étroit avec le Préfet de Région, le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Hébergement et du Logement et les autres services de l'Etat concernés, et en y associant la région, les départements et la ville de Paris. Ces mesures permettront d'accélérer la mise en synergie de tous les opérateurs assurant les missions du SIAO en Ile-de-France, de redéfinir la place du Samu social de Paris, d'examiner les conditions de développement d'une offre en hébergement et logement accompagné et d'amélioration de l'accès au logement, et de proposer des réponses spécifiques pour les jeunes les plus fragiles en mobilisant l'ensemble des acteurs.

Pour ces missions, vous travaillerez en étroite collaboration avec les directions d'administration centrale concernées, et vous vous appuyerez sur le réseau de correspondants locaux que vous avez mis en place avec les préfets de département et de région.

Vous serez également en relation constante avec les membres de mon cabinet.



Cécile DUFLOT